



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2017-09-020

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2017-09-28-003 - Arrêté établissant la liste des candidats aux élections municipales complémentaires La Celle (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2017-09-28-003

Arrêté établissant la liste des candidats aux élections
municipales complémentaires La Celle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-AMAND-MONTROND

ARRÊTÉ N° 2017 - 1 - 1220 du **28 SEP. 2017**
établissant la liste des candidats aux élections municipales complémentaires
organisées dans la commune de LA CELLE

La Préfète du Cher
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L. 225, L. 255-2 à L. 255-4, L. 258, R. 28 et R. 124;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1062 du 6 septembre 2017 fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures et portant convocation des électeurs pour l'élection de quatre conseillers municipaux ;

VU le décret du 9 août 2017 portant nomination de Mme Catherine FERRIER en qualité de préfète du Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1030 du 4 septembre 2017 accordant délégation de signature à M. Laurent MAISONNEUVE, sous-préfet de Saint-Amand-Montrond ;

VU les candidatures déposées ;

SUR la proposition de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond ;

ARRÊTE :

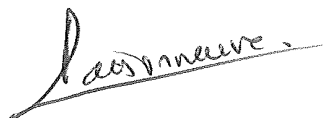
Article 1^{er} : La liste des candidats aux élections municipales complémentaires organisées dans la commune de LA CELLE, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond, est établie, par ordre alphabétique, pour le premier tour de scrutin du 15 octobre 2017, comme suit : _____

- Mme BERGER Marinette
- M. CHANTEMILANT Guy
- Mme FONTAINE Carole
- Mme LE CLECH Gwennaëlle
- Mme THEVENET Mathilde

Article 2 : Dès l'ouverture de la campagne électorale, la commune de LA CELLE devra aménager les emplacements spéciaux d'affichage prévus par l'article L. 51 du code électoral. Ces emplacements seront attribués aux candidats dans l'ordre des demandes déposées en mairie.

Article 3 : M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond et M. le maire de la commune de LA CELLE sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans le bureau de vote le jour du scrutin.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet de St-Amand Montrond

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Maisonneuve', written over a horizontal line.

Laurent MAISONNEUVE